



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par le Center for Global Nonkilling, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Le rôle des femmes dans les sociétés rurales non meurtrières : diminution de la violence sexiste grâce à l'autonomisation des femmes

Le Center for Global Nonkilling promeut le changement vers l'objectif mesurable d'un monde sans violence par des moyens ouverts à l'infinie créativité humaine dans le respect de la vie. Sa déclaration présentée à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme ([E/CN.6/2015/NGO/21](#)), souligne l'importance de la prévention et de la réduction de la violence létale et d'autres formes de violence à l'égard des femmes. De même, la soixantième session de la Commission de la condition de la femme ([E/CN.6/2016/NGO/7](#)) a abordé le sujet de la violence à l'égard des femmes et des filles dans le cadre des objectifs de développement durable en mettant l'accent sur des programmes de prévention efficaces qui garantissent l'application de la loi contre la violence et suivent les progrès accomplis grâce au renforcement de la collecte des données.

L'inégalité entre les sexes est souvent plus élevée dans les zones rurales où les valeurs patriarcales peuvent être plus fortes. Dans certaines zones rurales, les femmes et les filles ont des possibilités d'accès à l'éducation, à l'emploi, à la sécurité, aux soins de santé et à la prise de décisions moindres ou inexistantes, et sont donc des citoyennes de deuxième classe. La réalisation des objectifs de développement durable liés à la violence visant les femmes est étroitement liée au niveau d'autonomisation des femmes, car l'inégalité entre les sexes est un facteur déterminant du fléau qu'est la violence contre les femmes et les filles. Le niveau d'autonomisation est une symbiose de tous les facteurs susmentionnés. Pour réduire ou éliminer la violence et les meurtres, l'accent doit donc être mis sur ces questions intersectorielles.

L'autonomisation des femmes rurales constitue le moyen d'atteindre bon nombre des objectifs de développement durable dans ces régions, en particulier pour « éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles » (5.2) et pour « réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés » (16.1). La violence à l'égard des femmes et des filles a de graves conséquences sur leur santé physique, mentale et sexuelle. Les données montrent que dans les sociétés qui ont des niveaux élevés d'inégalité entre les sexes, les taux de violence au sein du couple sont également plus élevés. Dans certaines zones rurales, l'acceptation de normes préjudiciables qui favorisent la violence contre les femmes et le contrôle des hommes sur les femmes est prédominante. Ces normes ne sont pas perpétuées uniquement par les hommes, et de nombreuses femmes continuent de penser que la violence domestique est acceptable et excusable. Ainsi, dans ces régions, la violence à l'égard des femmes est mal comprise, et c'est pourquoi la plupart des activités de prévention et d'élimination sont concentrées sur les zones urbaines, bien qu'elles soient également indispensables dans les zones rurales.

Les femmes moins instruites, sans emploi et financièrement dépendantes ont plus de risques de subir des violences domestiques. Dans les zones rurales, l'accès à une éducation diversifiée est parfois moindre, les écoles peuvent se trouver à de grandes distances, et il peut y avoir une forte inégalité entre les sexes dans l'acceptation des étudiants. La technologie et la possibilité d'accéder aux connaissances y sont plus limitées. Ces restrictions ont tendance à limiter les

possibilités de développement personnel et social, conduisant souvent à des migrations. La migration implique souvent des risques pour la sécurité des femmes, notamment des risques d'exploitation, de discrimination ou de violence. Les données montrent également que la traite d'êtres humains est plus fréquente dans les régions rurales pauvres et que 49 % des victimes de la traite connues sont des femmes et 21 % sont des filles.

Il existe également toujours un risque, lorsque les femmes sont plus instruites et jouissent donc de davantage d'autonomie, que les hommes aient du mal à s'adapter à l'évolution des rôles dévolus à chacun des deux sexes et répondent par la violence à ces changements. Pour prévenir ce type de conséquence contre-productive, il est important d'aborder la question des attitudes et des valeurs qui sont associées à la violence sexiste et les notions de masculinité, et d'impliquer les hommes dans la prévention de la violence. Il est fortement recommandé d'intégrer dans les programmes scolaires des données factuelles visant à sensibiliser les élèves, car cela permet de lutter contre les normes et attitudes encourageant l'inégalité des sexes avant qu'elles ne soient enracinées dans leurs esprits. Outre les programmes scolaires, des activités de sensibilisation doivent être menées sur les lieux de travail, dans les quartiers, dans les hôpitaux et auprès des parents. Les données montrent que les interventions via différents moyens ont eu un impact positif dans la prévention de la violence.

Dans certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, l'application des lois contre la violence à l'égard des femmes et la discrimination fondée sur le sexe est problématique. Les mariages d'enfants, le viol conjugal, le harcèlement sexuel et les crimes d'honneur sont toujours légaux ou tolérés dans certains pays. Il est important que les lois sexistes soient supprimées dans les politiques comme dans la pratique et que l'application stricte de la loi devienne la règle. Pour appuyer ce type de changements, les femmes doivent pouvoir faire entendre leurs voix, en étant associées de manière égale à la vie politique. Toutefois, les femmes rurales ont moins de possibilités de prendre des décisions sur les questions qui les concernent, et qui concernent leurs communautés et la société en général. De plus en plus de femmes s'informent et s'engagent dans les élections et la prise de décisions publiques, malgré l'opposition culturelle, et font entendre leurs voix sur des sujets tels que la corruption et l'inégalité.

Il existe de nombreux aspects différents sur lesquels travailler pour autonomiser les femmes dans les zones rurales. En renforçant et en reproduisant les pratiques fondées sur des données factuelles, le Center for Global Nonkilling encourage les États Membres et le système des Nations Unies, en collaboration avec les gouvernements nationaux et locaux, à s'engager pour soutenir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les zones rurales, notamment :

- En proposant et en organisant davantage de programmes de prévention de la violence ;
- En créant davantage de possibilités d'éducation et d'emploi pour les femmes ;
- En abolissant les lois sexistes et en garantissant l'application de la loi ; et
- En encourageant les femmes à participer davantage à la prise de décisions et à la vie politique.

La mise en œuvre de ces recommandations comprend de nombreuses difficultés. Toutefois, avec une acceptation culturelle de plus en plus souple des rôles dévolus à chacun des deux sexes, et davantage de respect et d'indépendance

financière, les femmes tendent vers davantage d'égalité à tous les niveaux de la prise de décisions, et la menace de violence sexiste diminue. Il est donc important de faire participer les hommes et les femmes, les filles et les garçons à la lutte contre les inégalités entre les sexes et la violence à l'égard des femmes et des filles, afin de lutter efficacement contre le fléau mondial de la violence, qui s'avère souvent meurtrière. Les droits des femmes sont aussi des droits fondamentaux, et les inégalités entre les sexes ne constituent pas seulement une violation des droits de l'homme, mais une condition structurelle sous-jacente qui renforce la létalité.
